Envoyé en préfecture le 16/11/2020
Reçu en préfecture le 16/11/2020
Affiché le
ID : 059-255902652-20201110-DELIB_21_20-DE

SYNDICAT MIXTE
DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil du Syndicat Mixte

Séance du 10 novembre 2020

Délibération n°21/20

Le dix novembre deux mille vingt
Le Conseil du Syndicat MIxte de l'Arrondissement d'Avesnes s'est réuni à MAUBEUGE, sous la présidence de Arnaud DECAGNY, après convocation légale de ses membres en date du 4 novembre 2020
Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 46
Le nombre de présents : 28
Le nombre de votants : 31

	Membres titulaires	Membres suppléants
Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre	ASCONE Guiseppe BELAZIZ Grégory ~~BOISART Maurice~~ BOUILLIEZ Alain DECAGNY Arnaud DELCROIX Dominique DETRAIT Michel DUPONT Claude DUVEAU Michel FLINOIS Marie-Catherine FRIAT Caroline GEORGES Hugo HANNECART Michel LEBLANC Jean-Pierre ~~LEFERME Daniel~~ ~~MONNIER Jean-Pierre~~ ~~PIETTE Fabrice~~ ~~ROSIER Ghislain~~ ~~ROMBEAUT Jean-Pierre~~ ~~THURETTE Jacques~~ VANBELLE Grazielle VAN CAUWENBERGE Aude WILLOT Didier	~~BOUDUE Bernard~~ ~~COURTIN Benoit~~ ~~DELABRE Emmanuelle~~ ~~DEVILLERS Sylvie~~ ~~DURIEUX Jean~~ ~~GUILLAUME-MAINGUIN Serge~~ ~~LAMQUET Jacques~~ ~~LEDUC Patrick~~ ~~LEMOINE Martine~~ ~~MAHIEUX Marjorie~~ ~~MANFROY Jean-Pierre~~ ~~MARET Jean-Claude~~ ~~PAREE Alexandre~~ ~~PETIT Vincent~~ ~~PIETTE Thomas~~ ~~REFAS Naguib~~ ~~ROULY Brigitte~~ ~~SERHANI Samia~~ ~~SERPILLON Lucien~~ ~~SULECK Josiane~~ ~~TOURNAY Sylvie~~ ~~WILMOTTE Stéphane~~ ~~ZELANI David~~
Communauté de Communes du Pays de Mormal	~~BERTAUX Luc~~ ~~BLOMME Claude~~ ~~DUMORTIER Hélène~~ ERLEM François LEGROUX Christophe ~~LESOURD Guillaume~~ MONIER Nathalie ~~PIANA Patrick~~ SARRAUTE Philippe SOSZYNSKI Thierry	~~BAUDEZ Jean-Louis~~ ~~DORLODOT Christian~~ ~~GERARD Alain~~ ~~LECERF Yohann~~ ~~ROMAIN Frédéric~~
Communauté de Communes Cœur Avesnois	COURET Vincent ~~DELTOUR Alain~~ ~~DEUDON Daniel~~ DUCANCHEZ Damien FOVEZ Jean-Claude LIENARD Florian WATREMEZ Colette	~~BERTEAUX André~~ ~~BEUGNIES Jérôme~~ ~~DEHEN Patrick~~ ~~JOLY Monique~~ ~~NOYON Pascal~~ ~~RICHARD Alain~~ ~~RIGONI Orféo~~
Communauté de Communes Sud Avesnois	BAUDRY Jean François ~~BOUTTEFEUX Joëlle~~ COBUT Pascal ~~GARY Claude~~ ~~LEFORT Corinne~~ SIMPERE Maxence	~~ALCESILAS Jérôme~~ ~~CHICK Clément~~ ~~TROCLET Amandine~~

Membres ayant donné pouvoir : M. Luc BERTAUX à M. Arnaud DECAGNY, M. Claude BLOMME à M. François ERLEM, Mme Hélène DUMORTER à Mme Nathalie MONIER
Absents excusés non représentés : M. Daniel LEFERME, M. Ghislain ROSIER, M. Jean-Pierre ROMBEAUT, Mme Hélène DUMORTIER, M. Daniel DEUDON, M. Claude GARY.

OBJET :
Convention d'adhésion au pôle santé sécurité au travail du CDG59

Envoyé en préfecture le 16/11/2020
Reçu en préfecture le 16/11/2020
Affiché le
ID : 059-255902652-20201110-DELIB_21_20-DE

La santé des travailleurs et la prévention des risques professionnels est une obligation pour tous les employeurs, y compris les employeurs publics.

Le Centre de Gestion du Nord (CDG59) dispose d'un service de médecine préventive pouvant répondre au besoin des collectivités.

D'ailleurs le SMIAA, par la délibération n°10/15 du 7 juillet 2015, a adhéré par convention au service de prévention Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG59 : option 1 (missions liées à la médecine préventive) et option 3 (actions spécifiques facturées à la journée d'intervention).

Par délibération n° 09/17 en date du 4 juillet 2017, le SMIAA a approuvé la convention d'adhésion actualisée au service de prévention Pôle Santé et Sécurité au Travail du CDG59 sans modification des options.

Le centre de gestion propose désormais une offre d'accompagnement simplifiée pour les collectivités de moins de 11 agents, avec une facturation forfaitaire à la demi-journée. Le détail est fourni en annexe dans le projet de convention.

Le SMIAA adhère aux services de prévention du CDG59 depuis le 17 juillet 2015, et souhaite renouveler cette adhésion.

Aussi, il est demandé au conseil syndical de se prononcer sur ce renouvellement d'adhésion dont les conditions sont reprises dans la convention fournie en annexe. La durée de la convention étant de 3 ans, une nouvelle sera également à signer durant la durée du mandat.

Le conseil du S.MI.A.A., après délibération, à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix) :

- **DECIDE** le renouvellement d'adhésion dont les conditions sont reprises dans la convention fournie en annexe,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'adhésion aux services de prévention santé, sécurité au travail du CDG59 pour la durée du mandat,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif chaque année.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président du S.MI.A.A.
Arnaud DECAGNY

Syndicat Mixte de l'Arrondissement d'Avesnes